

RÉFORME DES RETRAITES : Travailler plus longtemps et toucher moins que dans l'actuel système, non merci !

CGT-CDC, le 02 décembre 2019

« Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions » (Programme du candidat Macron, 2017)

La réforme Macron-Delevoye est une machine compliquée présentée en juillet dernier en 132 pages, et ce n'est pas fini car il y a encore beaucoup de choses que l'on ne sait pas.

Ce qu'il faut comprendre avant tout, c'est que l'objectif de la réforme est de figer la part des retraites dans les richesses du pays. Aujourd'hui c'est 14 % du produit intérieur brut (PIB), et pour le gouvernement, dans 30 ans ce sera aussi, au maximum 14%.

Sauf que d'ici 30 ans il devrait y avoir 35 % de personnes de 65 ans en plus du fait des progrès de l'espérance de vie. Le résultat est mécanique : plus de retraité·e·s qui se partagent une même part du gâteau, ça fait moins de gâteau par retraité·e. Et ça conduira inévitablement à une dégradation de notre système de retraites.

Cela pose au final une vraie question : s'il y a plus de personnes âgées à mettre en sécurité sociale, il est normal de mettre plus d'argent dans notre système de retraites.

En 1970, le niveau de vie des retraité·e·s était encore 30 % inférieur à celui de la population, aujourd'hui il est au même niveau, mais les réformes précédentes et celle-ci encore plus, organisent un retour en arrière vers la paupérisation des retraité·e·s.

C'est cela le « nouveau monde » ? Le retour au 19^{ème} siècle ?



Marie
née en 1961
fonctionnaire de catégorie B
dans une administration
système actuel

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

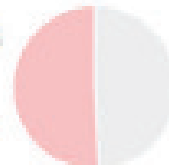
Sa pension représente
64 %
de son dernier salaire



sa fille **Maryam**
née en 1990
fonctionnaire de catégorie B
dans la même administration
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représentera
54 %
de son dernier salaire



POUR GAGNER

Toutes et tous en grève et dans la rue

Le jeudi 5 décembre

Les promesses du rapport Delevoye : une imposture

Une réforme juste doit viser la réduction des inégalités de pension entre femmes et hommes, la revalorisation des minimas de pension, une meilleure prise en compte des carrières courtes et précaires. Est-ce compatible avec le projet de prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années (ou des 6 derniers mois dans la fonction publique) ? Comment peut-on prétendre redonner l'espoir aux générations les plus jeunes alors que les projections montrent qu'elles seront les plus impactées ?



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans



son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire



Une réforme lisible doit permettre d'anticiper son niveau de pension. Or, dans un système par points, il dépend de l'évolution de la valeur d'achat du point de cotisation et de celle du point de service au moment du départ en retraite. On cotise mais sans savoir quel sera le montant de sa pension.

Cette réforme va transformer la nature de la retraite

De droit social acquis par des luttes et promettant un niveau de vie aux retraité·e·s, elle deviendrait une épargne individuelle fondée sur des choix personnels : si chacun·e récupère ses cotisations versées, il n'y a plus de place pour la solidarité qui serait rejetée en dehors du système de retraites et financée par l'impôt.

Ouvrir un espace pour l'épargne retraite par capitalisation.

Le recul organisé depuis 30 ans de l'assurance maladie obligatoire a ouvert un espace croissant pour des complémentaires santé inégalitaires. Mais les pensions publiques n'ont pas encore assez baissé en France pour permettre un réel développement de l'épargne retraite et de la capitalisation. C'est pourquoi le projet Delevoye plafonne la retraite des cadres supérieurs pour les orienter vers le privé, des modifications législatives ont été introduites pour favoriser le développement des retraites d'entreprises et l'épargne retraite privée (Loi Pacte).

Des minimas de survie pour les plus pauvres, de la capitalisation complémentaire inégalitaire selon les revenus pour les autres, et la protection du patrimoine pour les plus fortunés : voilà l'avenir que nous refusons !

POUR GAGNER

Toutes et tous en grève et dans la rue

Le jeudi 5 décembre



Eric Lombard
Directeur Général de la CDC
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Paris, le 25 novembre 2019

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur général,

Depuis déjà de longs mois, les sujets de désaccord avec le gouvernement s'accumulent au rythme des contre-réformes comme celles de la fonction publique ou de l'assurance chômage.

Il en est ainsi, notamment, du gel continu de la valeur du point d'indice qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat d'une ampleur inédite, de la restauration du jour de carence disposition injuste et inefficace, des nouvelles suppressions d'emplois alors qu'il est nécessaire et urgent de procéder à de nombreuses créations, des restructurations remettant en cause l'exercice des missions publiques et de la loi dite de transformation de la Fonction publique qui est clairement une attaque en règle contre le Statut Général. S'ajoute à ce noir tableau, la contre-réforme systémique des retraites portée par le Président de la République et le Haut-Commissaire. Ce projet, s'avérerait une catastrophe pour les salariés et les fonctionnaires en diminuant leurs droits et le niveau de leurs pensions de manière inquiétante.

En outre, cette retraite universelle par points sera hautement régressive pour les métiers pénibles et discriminante pour les femmes.

Apporter les nécessaires améliorations aux systèmes actuels passe par le retrait de ce projet nocif qui n'a que 4 objectifs :

- Réduire les dépenses publiques et la part du PIB consacrée aux pensions, (décisions libérales de l'Union Européenne validées par les Etats membres) ;
- Répondre aux exigences patronales de baisser les cotisations sociales ;
- Baisser les pensions et/ou faire travailler les Français plus longtemps ;
- Ouvrir un espace à la retraite par capitalisation (fonds de pensions ou autres).

Ce projet, s'il devait voir le jour, aurait des conséquences non négligeables sur l'emploi à la Caisse des Dépôts et Consignations avec notamment la fusion de différents régimes dont ceux gérés par la CDC.

Nous vous rappelons que la DRS a déjà perdu le SASPA, le FCAT, le FCATA et FONPEL et qu'elle est en passe de perdre dans un avenir proche le recouvrement sur les fonds les plus importants. Et ce n'est pas la mise en place du CPF ni votre propagande sur Next intitulé « Comprendre le rapport Delevoye sur la réforme des retraites » qui nous rassurent.

La CGT appelle donc les personnels de la CDC à se mobiliser ensemble par la grève et les manifestations pour obtenir :

- **Le rejet du projet de réforme du système des retraites ;**
- **Le maintien des 42 régimes de retraites existants ainsi que le maintien du code des pensions civils et militaires ;**
- **Le maintien d'un système de retraite par répartition ;**
- **Le maintien et le développement des fonds gérés par la CDC.**

Et plus généralement pour :

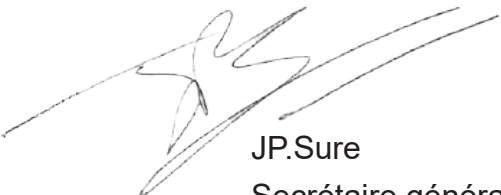
- Une augmentation du Smic, du point d'indice, de tous les salaires et pensions ainsi que des minimas sociaux ;
- L'abrogation de la loi dite « transformation de la fonction publique » ;
- Une réforme de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital ;
- La suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale ;
- La suppression du jour de carence dans la fonction publique ;
- Le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- Un remplacement de tous les départs à la CDC.
- Le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement.

C'est pourquoi la CGT appelle les agents de la Caisse des dépôts à se rassembler et à cesser le travail à partir du 5 décembre prochain : une mobilisation pour dire non à la réforme des retraites voulue par le gouvernement, exiger le maintien des 42 régimes de retraites existants ainsi que le maintien du code des pensions civiles et militaires.

La présente correspondance vaut donc préavis de grève pour la journée du 5 décembre et suivantes ainsi que les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels rémunérés par l'établissement public.

Veillez agréer, Monsieur le directeur général, nos salutations respectueuses.



JP. Sure
Secrétaire général